
CERCLE PIEUSSAN JOSEPH DELTEIL

Concours littéraire 2022

RÈGLEMENT DU CONCOURS LITTÉRAIRE 2022

ARTICLE 1 : ENVOI ET CLOTURE DES ECRITS

Les envois seront adressés par courriel à l'adresse suivante : delteilrib@gmail.com

La clôture des envois est le **28 février 2022 à minuit.**

ARTICLE 2 : CATEGORIES DES CANDIDATURES :

Le concours est composé de deux catégories :

- Une **catégorie ADULTE** : La catégorie adulte est ouverte à toutes les personnes âgées de 18 ans et plus.
- Une **catégorie JEUNE** ouverte aux personnes de moins de 18 ans. (Age retenu à la date limite de la remise des œuvres).

ARTICLE 3 : EXIGENCES

Les participants devront rédiger une œuvre littéraire de fiction, en prose et répondant aux règles de la « Nouvelle littéraire ».

- Pour la catégorie "**ADULTE**" les participants devront faire figurer dans le texte la phrase suivante qui se devra de résonner dans l'esprit de l'œuvre rédigée par le candidat (cette phrase doit être insérée « verbatim ») :

« Toujours et partout, je suis en avance d'une heure. »

- Pour la catégorie« **JEUNE** » les participants devront faire figurer dans le texte la phrase suivante qui se devra de résonner dans l'esprit de l'œuvre rédigée par le candidat (cette phrase doit être insérée « verbatim ») :

« Ecouter avec les oreilles, regarder avec les yeux, c'est assez original.»

ARTICLE 4 : PRESENTATION DU TEXTE.

Les textes doivent être originaux, inédits, écrits en français correct sur un format A4. L'œuvre doit avoir une longueur maximale de **8 (huit)** pages « tapuscrites » dans une police « Times New Roman » (ou analogue) avec une taille de « 14 » et un interligne de 1,5. (les mentions d'un nombre de caractères qui peuvent être indiquées sur des « pages internet » autre que celles de notre site ne sont qu'indicatives et s'effacent devant l'exigence du nombre de pages mentionnée ci-dessus).

ARTICLE 5 : PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous et gratuit.

Chaque participant ne peut envoyer qu'une œuvre. Elle devra être anonyme et ne comportera donc aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole...).

L'œuvre devra être expédiée sous forme d'un fichier informatique à l'adresse courriel suivante :

delteilrib@gmail.com

Le fichier contenant l'œuvre sera au **format traitement de texte (WORD™, LIBREOFFICE™** par exemple, **n'envoyez pas de fichier « PDF »**). Il sera envoyé en « pièce jointe » à un courriel qui précisera le nom, prénom, date de naissance, adresse postale et téléphone de l'auteur.

Les coordonnées de l'auteur seront collationnées par le Coordinateur du Concours. Seule, l'œuvre sera transmise aux membres du jury. Elle pourra ainsi être lue et appréciée en tout anonymat par ces membres.

La participation est interdite aux membres du jury et aux membres de leur famille.

ARTICLE 6 : RECOMPENSE AUX LAUREATS

Le lauréat du concours « ADULTE » bénéficiera d'une dotation de 400 euros.

Le lauréat du concours « JEUNE » bénéficiera d'une dotation de 200 euros.

Le jury se réserve le droit de ne pas distribuer le prix d'une catégorie.

ARTICLE 7 : PRESIDENCE DU JURY

Le jury sera présidé par l'un(e) de ses membres désigné(e) par ses pairs

ARTICLE 8 : RECOURS

Les manuscrits étant « dématérialisés », ils ne seront pas rendus.

En participant, **les candidats garantissent l'originalité et le caractère inédit** sous quelque forme que ce soit, de l'œuvre proposée et garantissent « LE CERCLE PIEUSSAN JOSEPH DELTEIL » et le jury contre tout(s) recours éventuel(s) de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées.

Les œuvres ne répondant pas au règlement seront écartées sans possibilité de recours.

Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Dans l'éventualité de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES ŒUVRES

Le fait de poser sa candidature implique pour les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier leur texte par tous les moyens traditionnels ou électroniques sans aucune perception de droits par l'auteur.

Cependant, l'auteur demeure propriétaire de son œuvre.

ARTICLE 11 : INFORMATIONS DES LAUREATS

Sauf cas de force majeure, la proclamation des résultats aura lieu dans le courant du mois de juin 2022 et paraîtra sur le site de l'Association (www.joseph-delteil.fr). Une date plus précise sera communiquée ultérieurement.

Les lauréats seront prévenus personnellement, par téléphone ou par courrier électronique.

Les prix seront annoncés officiellement par le Jury au cours d'une rencontre amicale et remis directement aux Lauréats qui pourront être présents, à cette occasion.

ARTICLE 12 : ACCORD PARENTAL

Les participants mineurs (moins de 18 ans), devront recueillir l'accord préalable de leur parents ou responsable légal avant d'envoyer leur « œuvre » dans le cadre du concours littéraire.

Cet accord sera manifesté par l'envoi de l'autorisation ci-dessous, dûment complétée et signée par courrier traditionnel (cf. autorisation en dernière page).

L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur, et l'acceptation que le participant reçoive, le cas échéant, un des prix ou avantages offerts dans le concours.

Autorisation parentale pour mineur

à envoyer obligatoirement par courrier postal à l'adresse suivante :

Mairie de Pieusse, Concours littéraire, 12 avenue Jean Brousse 11300 PIEUSSE

Je soussigné(e) M / Mme

Autorise-le / la mineur(e) :

Né(e) leet âgé(e) de, à participer au concours littéraire 2022 organisé par l'association « **Cercle Pieussan Joseph Delteil** » et je déclare accepter tous les termes du règlement de ce concours.

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à,

Le

Signature du représentant légal :

Merci de rappeler ci-dessous le titre de l'œuvre envoyée et l'adresse mail utilisée pour l'envoi.

Titre :

Adresse mail utilisée pour l'envoi de l'œuvre :